



PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 2 mai 2016, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les Conseillers, Jean-Charles Belleau, Dany Boyer, Jean-Denis Patenaude et MME les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. M. le Conseiller Martin Sauvé est absent. Monsieur Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, assiste également à la réunion.

Ouverture de l'assemblée à 20:00

ADOPTION DES MINUTES / 4 AVRIL 2016

8191-05-2016 Il est résolu unanimement d'adopter le procès verbal de l'assemblée régulière du 4 avril 2016.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8192-05-2016 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

André Champagne :

Demande si la municipalité a eu des nouvelles de l'état de santé du Ministre et député de Châteauguay, Mr Pierre Moreau.

Monsieur le maire lui répond que Mr Moreau n'aurait pas un cancer, mais plutôt un virus et qu'il prend du mieux.

Paul Pelletier :

Concernant la décision du conseil prise en mars dernier d'exclure les enfants provenant de l'extérieur de Saint-Isidore au camp d'été, Mr Pelletier demande s'il y a la possibilité de faire des exceptions.

Monsieur le Maire mentionne qu'il y a possibilité au cas par cas et que la personne intéressée à simplement à produire une demande écrite au conseil.

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT / URBANISATION SAINT-RÉGIS

8193-05-2016 Monsieur Dany Boyer donne avis de motion qu'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de voirie, d'égouts pluviaux, de trottoirs et de bordures de béton sur le rang Saint-Régis et la rue Richer sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée ou à une séance subséquente.

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT / PARC INDUSTRIEL

8194-05-2016 Monsieur Jean-Charles Belleau donne avis de motion qu'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de voirie, d'aqueduc, d'égouts pluviaux et de bordures de béton concernant le nouveau parc industriel et la rue Boyer sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée ou à une séance subséquente.

ADOPTION RÈGLEMENT 391-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 323-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

8195-05-2016 CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a modifié L'article 2 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14 par le remplacement de « 0,40 \$ par mois » par « 0,46 \$ par mois ».

CONSIDÉRANT que cette modification prendra effet à compter du 1er août 2016.

CONSIDÉRANT que les municipalités ont jusqu'au 20 mai 2016 pour adopter et transmettre au ministre un règlement prévoyant les modifications nécessaires pour rendre leur règlement municipal conforme à celui du gouvernement qui a été publié à la Gazette officielle du 9 mars 2016.



CONSIDÉRANT les articles 244.68 à 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

CONSIDÉRANT que l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion ;

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement n° 323-2009 est remplacé par le suivant :
2. À compter du 1er août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENTS 390-2016 ET 392-2016 / MODIFIANT RÈGLEMENT 340-2010 / LOTISSEMENT PHASE 2 PESANT

8196-05-2016 Monsieur Jean-Charles Belleau donne avis de motion d'un règlement (390-2016) modifiant le règlement 340-2010, règlement de zonage et de PIIA.

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC / RIAVC / MÉDIATION

8197-05-2016 CONSIDÉRANT la dénonciation de l'entente établissant le prix de l'eau potable fournie par la RIAVC de la part de la Ville de Mercier ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Isidore bénéficie des services d'alimentation en eau potable pour une partie de sa population ;

CONSIDÉRANT le demande de médiation formulée par la Ville de Mercier afin de s'entendre sur la répartition des coûts d'opération et d'entretien des infrastructures de la RIAVC parmi les municipalités qui la compose ;

Il est résolu d'accepter la demande de médiation formulée par la Ville de Mercier devant la Commission municipale du Québec.

NOMINATION DÉLÉGUÉ ET SUBSTITUT / CONSEIL D'ADMINISTRATION RIAVC

8198-05-2016 Il est unanimement résolu de nommer Monsieur Sylvain Payant à titre de délégué et Monsieur Jean-Charles Belleau à titre de substitut afin de représenter la Municipalité au sein de la RIAVC.

APPUI AU MÉMOIRE DE LA MRC / PL-85

8199-05-2016 ATTENDU que la MRC de Roussillon a préparé un mémoire sur le projet de loi 85 en collaboration avec l'ensemble des 11 municipalités du territoire;

ATTENDU l'importance du projet de loi 85 pour le développement économique de la MRC de Roussillon;

ATTENDU que les municipalités locales veulent réaffirmer l'importance de l'autonomie locale et des pouvoirs en matière d'aménagement du territoire;

Il est unanimement résolu que le conseil de Saint-Isidore entérine sans réserve le mémoire de la MRC de Roussillon sur le projet de loi 85;

Et que le conseil de Saint-Isidore mandate la MRC de Roussillon pour présenter le mémoire à la Commission de l'aménagement du territoire.

URBANISATION SAINT-RÉGIS / ACCEPTATION SOUMISSION

8200-05-2016 CONSIDÉRANT l'appel de soumission 970247 produit sur le site de SÉAO le 7 avril 2014 ;



CONSIDERANT la soumission reçue à la fin de la période d'affichage de l'appel d'offre, à savoir :

Tetra Tech QI inc. : 105 202,13 \$

CONSIDERANT que la soumission était conforme aux exigences de l'appel d'offre ;

CONSIDERANT le pointage de 12.97 obtenu lors de l'évaluation de la soumission ;

CONSIDERANT que la soumission est légèrement inférieure à l'estimation qui avait été faite par la municipalité pour la réalisation du mandat ;

Il est résolu unanimement de retenir la soumission de Tétra Tech QI inc. et d'autoriser M. Sylvain Payant, maire et M. Sébastien Carignan-Cervera, secrétaire-trésorier à signer le contrat à intervenir entre les parties ainsi que tous les documents relatifs à cet engagement

URBANISME

A) DÉROGATION MINEURE 724a, RANG SAINT-RÉGIS / URB-2016-03

8201-05-2016 Considérant la demande de dérogation mineure visant à permettre l'affichage de trois (3) menus de restaurant éclairés apposés directement sur le mur avant de l'édifice de 1,6m²;

Considérant le rapport d'analyse préparé par l'urbaniste, dossier URB-2016-03 ;

Considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émises lors de la réunion du 21 avril 2016 ;

Il est résolu unanimement d'accepter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure aux conditions suivantes :

- qu'un seul menu de restaurant soit autorisé sur la façade avant de l'édifice pour une superficie maximale de 1,6m² ;
- que ce dernier ne soit pas obligatoirement installé dans un panneau fermé ;
- que ce dernier soit installé, à des fins d'esthétisme, à un emplacement central en haut de la fenêtre double du centre de la façade et en bas de l'enseigne « Cantine chez Bob » dans l'espace disponible à cette fin.

B) PIIA / 614, RANG SAINT-RÉGIS / URB-2016-04

8202-05-2016 Considérant le projet de rénovation d'une maison ancienne sur le lot 2 868 293, construite en 1860 selon les registres municipaux, qui consistera notamment en la réfection de la toiture, à la pose d'un nouveau revêtement extérieur en fausse pierre et aluminium et de fausses lucarnes sur le versant avant du toit ;

Considérant le rapport préparé par l'urbaniste, dossier URB-2016-04 ;

Considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émises lors de la réunion du 21 avril 2016 ;

Il est résolu unanimement d'accepter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure à la condition que pour des fins d'esthétisme, les fausses lucarnes installées sur le versant avant du toit soient alignées avec les deux fenêtres situées sur la façade avant de l'édifice.

CHANGEMENT DE SIGNATAIRES AUTORISÉS / COMPTE DESJARDINS

8203-05-2016 Il est résolu unanimement de retirer Mmes Anick Nesterenko, Myriam Lanctôt et Claudia Pagé à titre de signataires autorisées au compte 106200 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie et par le fait même, de désigner Mr Sébastien Carignan-Cervera et Mme Annie Beauchamp à titre de signataires autorisés.

8204-05-2016 Il est résolu unanimement de retirer Mr Daniel Vinet à titre de signataire autorisé aux comptes 100072, 81984, 170280 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la



Montérégie et par le fait même, de désigner Mr Sébastien Carignan-Cervera à titre de signataire autorisé pour ces mêmes comptes.

CONTRAT DE TRAVAIL ET GUIDE DE GESTION DES RESSOURCES-HUMAINES

8205-05-2016 CONSIDÉRANT que la municipalité ne possédait pas de contrats de travail uniformisés ni de guide de gestion des ressources-humaines définissant le traitement réservé aux employés ;

Il est résolu unanimement d'adopter le gabarit de contrat de travail à durée déterminée, le gabarit de contrat de travail permanent et le guide de gestion des ressources-humaines qui les accompagne.

EMPLOYÉ SUPPLÉMENTAIRE / URBANISME / INSPECTEUR MUNICIPAL / AFFICHAGE

8206-05-2016 CONSIDÉRANT l'importante demande observée de façon continue au service de l'urbanisme depuis la dernière année ;

CONSIDÉRANT la demande à prévoir en lien avec les développements résidentiel et industriel à venir ;

CONSIDÉRANT qu'actuellement nous ne sommes pas en mesure d'avoir un inspecteur sur le terrain afin d'appliquer les différents règlements du code municipal et de s'assurer de la conformité des travaux suite à l'émission d'un permis ;

Il est résolu unanimement d'entamer les démarches afin de procéder à l'embauche d'un inspecteur municipal.

EMBAUCHE MONITEURS CAMP DE JOUR

8207-05-2016 Il est résolu unanimement d'autoriser l'embauche de 8 moniteurs pour le camp de jour 2016, soit :

Claudia Pagé	Responsable	16.25 \$ / heure
Catherine Charbonneau	Service de garde	11.75 \$ / heure
Mégane Coydon Dubuc	Accompagnatrice	12.25 \$ / heure
Simon Raphaël Langelier	Moniteur	11.75 \$ / heure
Marie-Pier Gervais	Monitrice	11.75 \$ / heure
Vicky Carrière	Monitrice	11.25 \$ / heure
Audrey Provost	Moniteur	11.25 \$ / heure
Joannie Desgroseillers	Monitrice	10.75 \$ / heure

CAMP DE JOUR / FORMATION MONITEURS

8208-05-2016 Il est résolu unanimement d'approuver le programme de formation des moniteurs du camp de jour, à savoir :

Animation / perfectionnement :	450.00 \$
Premiers soins et rappels :	320.00 \$
Total formation :	770.00 \$

RENOUVELLEMENT ASSURANCES COLLECTIVES

8209-05-2016 CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement concernant les assurances collectives reçu de GFMD ;

CONSIDÉRANT la hausse proposée de 7,88%, la diminution du taux de remboursement pour les médicaments et les frais paramédicaux à 80% au lieu de 90% et le substitue au médicament générique obligatoire, sans quoi la prime aurait été haussée de 12,79% ;

Il est résolu unanimement de procéder au renouvellement des assurances collectives avec GFMD selon les nouveaux termes proposés.



RAPPORT FINANCIER 1^{ER} TRIMESTRE / SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport financier du premier trimestre 2016 du service de sécurité incendie est déposé au conseil.

DEMANDE DE COMMANDITE / ÉCOLE SAINT-ISIDORE/LANGEVIN / DÉFI PIERRE LAVOIE

8210-05-2016 Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 150 \$ à l'école Saint-Isidore/Langevin afin que deux enseignants participent à l'épreuve de La Boucle le 18 juin prochain et amassent des fonds pour le Défi Pierre Lavoie et l'école.

ATTENDU qu'une bannière déroulante à l'image de la municipalité sera autorisée sur les lieux lors du souper spaghetti du 12 mai.

Coût : 150\$

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ CAMP DE JOUR LES ASTICOTS

8211-05-2016 CONSIDÉRANT la demande reçue de la part de Madame Caroline Lemon pour l'inscription au camp de jour de ses deux enfants ;

CONSIDÉRANT la résolution # 8152-03-2016 réservant l'accès au camp d'été aux résidents de Saint-Isidore uniquement ;

CONSIDÉRANT que malgré que la famille Lemon ait quitté Saint-Isidore en avril dernier mais que les enfants ont été autorisés à terminer leurs études primaires à Saint-Isidore ;

Il est résolu unanimement d'autoriser Madame Lemon à inscrire ses deux enfants à l'édition 2016 du camp d'été les asticots.

RELOCALISATION / TROUVAILLES À BAS PRIX

8212-05-2016 CONSIDÉRANT les coûts d'opération importants des trouvailles à bas prix dû à la vétusté de leurs locaux actuels ;

CONSIDÉRANT l'offre de location produite par le propriétaire du 640 Saint-Régis ;

Il est résolu unanimement de relocaliser les trouvailles à bas prix dans les locaux vacants du 640 Saint-Régis à compter de juin 2016.

DÉMOLITION / VIEUX CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT le déménagement des trouvailles à bas prix prévu pour le mois de juin ;

CONSIDÉRANT l'état de l'ancien centre communautaire situé au 660 Saint-Régis et les coûts reliés à la remise en état des lieux ;

Il est résolu unanimement de procéder à un appel d'offres afin d'entamer la démolition de la bâtisse et la disposition des matériaux.

MODIFICATION DÉROGATION MINEURE ET PIIA / 57 BOYER / URB-2015-11

8213-05-2016 CONSIDÉRANT la demande initiale produite par le propriétaire afin de procéder à la construction d'un nouveau garage détaché du bâtiment principal, dossier URB-2015-11 ;

CONSIDÉRANT la résolution # 7978-07-2015 soulignant qu'il n'est pas permis d'avoir deux garages sur le même lot en zone blanche et que le garage existant doit être transformé en agrandissement du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT que la porte du garage actuel devait être enlevée pour se conformer à cette disposition réglementaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme donnée lors de la réunion du 11 juin 2015 demandant d'enlever la porte du garage



rattaché au bâtiment principal et de combler l'ouverture par une fenêtre de couleur brun commercial en dessous de laquelle sera construit un petit muret de 30 cm, recouvert d'aluminium, et constituant la base de la fenêtre.

CONSIDÉRANT la demande de modification afin de pouvoir installer des portes françaises au lieu d'une fenêtre tel qu'initialement prévu dans le PIIA ;

CONSIDERANT que le vote est demandé sur ce point à l'ordre du jour ;

Pour l'autorisation de modification pour l'installation de portes françaises :

Linda Marleau
Marie Meunier
Martin Sauvé
Dany Boyer

Contre l'autorisation de modification pour l'installation de portes françaises :

Jean-Denis Patenaude

À la majorité des voix :

Il est donc résolu d'autoriser le propriétaire à installer des portes françaises ayant un montant central fixe au lieu de la fenêtre prévue initialement.

SOUSSION MÉLANGEUR D'ALUN

8214-05-2016 CONSIDERANT l'appel d'offres sur invitation pour l'installation d'un mélangeur d'alun ainsi que des modifications du point de dosage à la station d'épuration des eaux usées ;

CONSIDERANT les soumissions reçues, à savoir :

EnviroServices :	4 750,00 \$
Tetra Tech :	12 000,00 \$
Exp. :	14 750,00 \$

Il est résolu unanimement de retenir la soumission d'EnviroServices.

SOUSSION FAUCHAGE

8215-05-2016 CONSIDÉRANT la soumission de « André Paris inc. » pour le fauchage et le débroussaillage pour l'été 2016.

Il est résolu unanimement d'accepter l'offre de service comprenant une première coupe en juin et une seconde en août.

Coût : 10 920 \$ + taxes

SOUSSION DÉBITMÈTRE AQUEDUC

8216-05-2016 CONSIDÉRANT la soumission de « AESL INSTRUMENTATION INC. » pour changer le débitmètre de l'aqueduc ;

Il est résolu unanimement d'accepter l'offre de services afin de procéder à l'installation d'un débitmètre magnétique watermaster 3.

Coût : 2175 \$ + taxes

SOUSSION TÉLÉPHONIE ET ORDINATEURS

8217-05-2016 CONSIDERANT l'appel d'offres sur invitation pour l'installation d'un nouveau système téléphonique à l'hôtel de ville ;

CONSIDERANT les soumissions reçues, à savoir :

Groupe Nic Leblanc :	2 964,00 \$
Téléphonie CTM :	3 057,50 \$
Interconnexions LD:	3 069,00 \$
Téléphonie 2000 :	3 968,00 \$



Il est résolu unanimement de retenir la soumission de Groupe Nic Leblanc.

- 8218-05-2016 Il est résolu unanimement de procéder au renouvellement du parc informatique de façon graduelle au cours des prochains mois en faisant l'acquisition d'ordinateurs HP Pavillon 23 au prix unitaire de 1059\$ chez COSTCO.

RÉFECTION STATIONNEMENT ARRIÈRE HÔTEL DE VILLE

- 8219-05-2016 CONSIDERANT le manque de place et l'état du pavage du stationnement situé à l'arrière de l'hôtel de ville ;

CONSIDERANT que nous avons déjà mandaté la firme Pavage Beaulieu afin de procéder à la réfection de certains pavages de la municipalité ;

Il est résolu unanimement de procéder à l'agrandissement et à la réfection du stationnement arrière de l'hôtel de ville.

RENOUVELLEMENT ADHÉSION / LOISIRS ET SPORT MONTÉRÉGIE

- 8220-05-2016 Il est résolu unanimement de défrayer les coûts de renouvellement de l'affiliation de la Municipalité de Saint-Isidore à Loisir et sport Montérégie pour l'année 2016-2017.

Coût : 80.33 \$ + taxes

FORMATION / CONGRÈS ADMQ

- 8221-05-2016 CONSIDERANT la tenue du congrès de l'ADMQ les 15-16-17 juin à Québec ;
- CONSIDERANT les nouvelles fonctions de Monsieur Sébastien Carignan-Cervera et de Madame Karen Gearey ;

Il est résolu unanimement d'autoriser l'inscription au congrès de l'ADMQ de Monsieur Carignan-Cervera et de Madame Gearey et de rembourser les dépenses encourues par ces derniers lors du congrès 2016 de l'ADMQ selon la politique de remboursement en vigueur.

- 8222-05-2016 FRAIS DE DÉPLACEMENT / FOND DE PENSION / CELLULAIRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDERANT la résolution # S8138-02-2016 ;

Il est résolu unanimement d'autoriser le remboursement des frais de déplacement du directeur général à raison de 0,52\$/km, que ce dernier soit éligible à cotiser au fond de pension à compter du 3^e mois suivant son embauche et que la municipalité rembourse les frais de téléphonie cellulaire de ce dernier, soit 59,55\$ + taxes par mois.

VARIA

Aucun point n'est rajouté à l'item Varia.

COMPTES A PAYER

- 8223-05-2016 Il est résolu unanimement que les comptes du mois d'avril 2016 annexés (compte à payer - procès verbal) au montant de 69 593,51 \$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

- 8224-05-2016 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois d'avril 2016 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 8107-01-2016 pour un montant de 79 664,88 \$.

Levée de l'assemblée



Je, Sylvain Payant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Payant, maire

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général et secrétaire trésorier